

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

L'ADEME à l'exposition universelle d'Aïchi **Ses actions partenariales de développement durable**

Aïchi à partir du 25 mars 2005

Dossier de presse

Du 25 mars à fin septembre 2005, l'exposition universelle se tiendra à Aïchi, dans la province de Nagoya au Japon. Elle sera consacrée à la "sagesse de la nature", thème que la France a choisi d'illustrer dans son pavillon en présentant ses projets nationaux de développement durable. L'ADEME a participé à la mise en œuvre de la plupart des projets présentés et a donc souhaité s'associer à l'événement en rappelant quelques faits illustrant son implication. Michèle Pappalardo, présidente de l'ADEME sera présente à l'exposition la semaine du 14 avril dans le cadre de la "journée de la France".

Relations presse ADEME

Nadège Chapelin – Elisabeth Dos Santos - H&B Communication
Tel : 01 58 18 32 45 - n.chapelin@hbcommunication.fr

Sommaire

- **Communiqué de presse : l'ADEME ambassadrice du développement durable sur l'exposition universelle d'Aichi.**
- **Vers un renforcement de la coopération scientifique et technique entre l'ADEME et la NEDO.**
- **Les projets nationaux de développement durable présentés à Aïchi**
- **Le développement durable à l'international**



L'ADEME ambassadrice du développement durable sur l'exposition universelle d'Aïchi

Le pavillon de France

L'exposition universelle d'Aïchi est placée en 2005 sous le signe de la "sagesse de la Nature". La France a donc choisi de consacrer son pavillon au thème du développement durable et a convié des artistes à venir matérialiser ce concept en créant des îles du réel sur lesquelles sont mis en scène plusieurs projets concrets inscrits dans cette démarche. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est présente sur l'exposition du fait de ses nombreuses actions, aussi bien au niveau national qu'international en matière de développement durable.

Ainsi, **l'Agence a participé à 5 des projets mis en scène sur les îles du réel.** En effet, au-delà du principe d'un développement qui conjuguerait critères économiques, sociaux et environnementaux, le développement durable doit avant tout s'inscrire dans la réalité au moyen d'actions concrètes. L'ADEME a donc contribué à la mise en œuvre du plan d'actions pour une ville durable à Angers, du développement industriel de la communauté urbaine de Dunkerque, du Bilan carbone® de Louis Vuitton, du programme PRIVILEGES de Chalon sur Saône et aussi de l'opération "Sensibilisation à la maîtrise de l'énergie" au sein de l'usine Toyota de Valenciennes.

La présentation par la France de sa politique de développement durable dans le contexte d'une exposition universelle est l'occasion pour **l'ADEME de rappeler qu'elle mène aussi des projets de développement durable dans le cadre de son action internationale,** participant ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire précisés lors du sommet de Johannesburg en 2002.

Enfin, la venue de Michèle Pappalardo, présidente de l'ADEME, pour découvrir l'exposition universelle confirme l'implication de l'agence dans la politique mondiale de développement durable. A cette occasion, **Michèle Pappalardo signera un nouvel accord de coopération franco-japonais avec Hiroshi Mitsukawa, président de la NEDO (New Energy and industrial technology Development Organization), et ce afin de renforcer les échanges d'information entre ces deux institutions sur différentes thématiques énergétiques et environnementales.**

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), établissement public, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

www.ademe.fr

Vers un renforcement de la coopération scientifique et technique entre l'ADEME et la NEDO

L'exposition universelle d'Aïchi est aussi l'occasion pour Michèle Pappalardo, la présidente de L'ADEME de rencontrer Hiroshi Mitsukawa, le président de la NEDO (New Energy and industrial technology Development Organization) agence environnementale japonaise.

Le nouvel accord signé entre les deux institutions a pour but de réactiver leur coopération scientifique et technique en termes d'échanges d'informations, de rencontres d'experts et d'organisation de séminaires communs sur les thématiques comme :

- **les énergies renouvelables,**
- **l'efficacité énergétique,**
- **la gestion des déchets (prévention, traitement et recyclage),**
- **les technologies de l'environnement,**
- **la lutte contre le changement climatique,**
- **la coopération sur des projets dans les pays en développement.**

Ainsi, cette signature marque le renouvellement et le renforcement d'un accord de coopération préexistant initié en 1999 entre l'ADEME et la NEDO et qui a pris fin en mai 2004. A l'origine, les échanges avaient davantage concerné la gestion des déchets et les énergies renouvelables. Avec la ratification du protocole de Kyoto en février 2005 et suite au sommet du développement durable de Johannesburg en 2002, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les relations Nord/Sud deviennent les nouvelles priorités.

La NEDO (New Energy and industrial technology Development Organization)

La NEDO a été créée en 1980 par le gouvernement japonais pour développer des technologies alternatives au pétrole afin de limiter sa dépendance énergétique. Cet organisme a ensuite élargi son activité à la recherche et au développement de technologies destinées à l'activité industrielle, à la protection de l'environnement, à la production de nouvelles formes d'énergies ainsi qu'à l'efficacité énergétique.

Son fonctionnement est similaire à celui de l'ADEME dans la mesure où la NEDO pilote les projets nippons de R&D menés par les équipes universitaires et industrielles sans disposer elle-même d'infrastructures de recherche. Cette coordination a pour objectif de porter un projet du stade de R&D à celui de la commercialisation. Dans ce but, la NEDO a professionnalisé la gestion des projets de R&D à l'aide d'un schéma de type « Plan-Do-See » (programmation, réalisation, évaluation annuelle).

Cette agence dépend directement du METI (Ministry of Economy, Trade and Industry) qui lui a affecté en 2004 un budget total de 301.5 Milliards de yen soit 2.16 Milliards d'euros dont 40% environ est utilisé pour son activité dans les secteurs environnementaux et énergétiques.

Les projets nationaux de développement durable

- **Angers, ville pionnière du Développement durable**
- **DUNKERQUE GRAND LITTORAL promeut une énergie au pluriel**
- **Louis Vuitton expérimente le Bilan Carbone® dans sa démarche de création durable**
- **La Ville de Chalon sur Saône relève le défi de Kyoto**
- **L'Usine Toyota à ONNAING (près de Valenciennes 59) part en campagne contre le gaspi !**

Angers, ville pionnière du Développement durable

L'île St Aubin présentée dans le pavillon de la France est un des projets du troisième plan d'actions de la ville d'Angers située dans l'ouest de la France. Elle illustre la mise en œuvre pragmatique et progressive de la politique de développement durable de cette collectivité. Depuis 1999, la ville d'Angers, expérimente en effet, une telle démarche comme axe stratégique de son développement. Trois plans d'actions se sont succédé. Chacun d'eux a permis d'enrichir son prédécesseur de nouvelles perspectives au gré des progrès enregistrés lors des bilans annuels. Ainsi, reconnue comme un véritable laboratoire du développement durable, la ville a organisé sur ce thème les rencontres nationales : « Rio+10, l'après Johannesburg » en 2002 qui a rassemblé plus de 1000 personnes.

Un partenariat avec l'ADEME pour élaborer et mettre en œuvre le plan d'actions

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), depuis 1999, accompagne la ville dans la mise en place de son Agenda 21 en l'aidant à élaborer ses plans d'actions. Elle lui apporte son expertise sur le volet environnemental du développement durable. Mais ce partenariat permet surtout de mener à bien de nombreuses actions comme la généralisation de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) pour les bâtiments, la promotion des achats éco-responsables, l'organisation du projet pédibus-vélobus, le développement des plans de déplacements des entreprises...

Fort de son expérience et de son expertise, l'ADEME souhaite accompagner l'extension de ce projet à toute l'agglomération Angevine.

Siège social de l'Agence, Angers a permis à l'ADEME d'optimiser son accompagnement des collectivités dans la mise en place d'un Agenda 21 local. En effet, le protocole d'accord signé en 2000 entre la Ville et l'Agence est précurseur du contrat ATEnEE, méthode que l'ADEME propose depuis 2002 pour mobiliser les territoires autour du développement durable.

ZOOM SUR :

L'ATEnEE : engager les territoires dans un programme énergie-environnement

ATEnEE est un contrat d'objectifs de 3 ans (renouvelable une fois) qui lie la collectivité, l'ADEME et les éventuels cofinanceurs. L'objectif est de prendre en compte, l'environnement de manière globale et transversale mais aussi évolutive. Ainsi, dans un premier temps, il peut inclure quelques projets prioritaires puis s'étendre à un programme d'actions plus complet, comme : l'amélioration de l'efficacité énergétique, la valorisation et développement des énergies locales, l'intégration des dimensions environnementales dans l'urbanisme, la promotion de la haute qualité environnementale dans la construction neuve ou la réhabilitation, l'organisation des déplacements et mobilité, ou l'optimisation de la gestion des déchets.

Grâce à un chargé de mission « ATEnEE » habilité par l'ADEME, le contrat permet aux collectivités : de se doter d'une capacité d'expertise interne sur l'environnement et l'efficacité énergétique, recevoir une aide méthodologique et un soutien d'animation, construire un plan d'actions, mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, ou d'évaluer la progression dans le temps. Environ cinquante contrats ATEnEE ont été initiés à ce jour.

DUNKERQUE GRAND LITTORAL promeut une énergie au pluriel

La Communauté Urbaine de Dunkerque, au nord de la France, est engagée de longue date dans une politique de développement industriel durable. De par sa situation géographique, la Communauté Urbaine de Dunkerque est devenue un nœud du réseau énergétique international, état qu'elle concilie avec une politique de développement durable en s'attachant à pluraliser les formes d'énergie qu'elle propose.

Premier site nucléaire de production d'électricité d'Europe, plaque tournante du gaz naturel avec son terminal gazier d'une capacité de 15 milliards de m³/an, **elle s'attache à promouvoir les énergies renouvelables en accueillant sur son territoire la première centrale éolienne française en 1997 et un site expérimental privé (Total) de 5 éoliennes onshore.** Elle travaille en partenariat avec Gaz de France sur la technologie de la pile à combustible. Dunkerque sera aussi le premier site d'implantation de la plus grosse unité de production d'électricité valorisant des gaz de hauts fourneaux (puissance 800 MW). Au travers de ses investissements, elle favorise aussi la production d'énergie décentralisée (le futur centre de valorisation énergétique et le centre de valorisation organique)

Un partenariat avec l'ADEME pour sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

Le développement durable se traduit aussi pour la Communauté urbaine de Dunkerque par de nombreuses **démarches de sensibilisation** auprès de partenaires publics ou privés mais aussi des habitants de l'agglomération sur le sujet crucial des économies d'énergies. Cette sensibilisation a vocation à inciter tous les acteurs socio-économiques à prendre des mesures pour réduire leur consommation et par conséquent leur facture énergétique. **L'ADEME Nord-Pas de Calais accompagne Dunkerque Grand Littoral dans ces démarches d'information et de sensibilisation.**

Dans ce cadre, la délégation régionale de l'Agence fut aussi l'un des acteurs et financeurs d'une **Opération Programmée d'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments** qui fut certainement le fait marquant de l'année 2004 pour la Communauté urbaine de Dunkerque. Elle consista à réaliser une thermographie infrarouge aérienne du territoire.

Cette opération qui a pour objectif de mettre en évidence les déperditions de chaleur par les toitures de tous les bâtiments du territoire de Dunkerque a mobilisé tous les acteurs du territoire. L'ensemble des 76 000 logements abritant les 220.000 habitants a ainsi pu être expertisé, et la traduction de ces photographies infrarouge en thermocartes, avec des codes couleur différenciant les performances d'isolation des toitures, a ainsi pu être présentée à la population, lors de salon ou de réunions d'informations décentralisées. Cette opération, fortement médiatisée sur le territoire, a suscité l'intérêt de nombreux citoyens qui ont sollicité les conseillers des espaces information énergie pour obtenir des conseils personnalisés en vue de réduire leur consommation d'énergie. Des partenariats sont entrepris avec les artisans, les grandes surfaces de bricolage, le secteur bancaire, pour inciter les particuliers à s'engager dans des travaux. **Cette action s'inscrit dans une véritable démarche de développement durable, car elle vise tout à la fois, la préservation de l'environnement, l'implication citoyenne et le développement économique local.**

Louis Vuitton expérimente le Bilan Carbone® dans sa démarche de création durable

La Maison Louis Vuitton est présente à l'exposition d'Aïchi afin de présenter ses actions concrètes pour participer à la politique internationale de développement durable. Il s'agit en l'occurrence, des résultats de son Bilan carbone®, méthode mise en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et permettant de quantifier l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre qui résultent directement ou indirectement d'une activité.

Du fait de l'importance de ses exportations, le transport aérien est la première source d'émission de gaz à effet de serre chez Louis Vuitton. Sans être directement concernée par le marché européen des quotas d'émission, la Maison s'est donc fixé un premier objectif : acheminer par bateau une partie de ses produits. Par ailleurs, d'importants efforts sont d'ores et déjà entrepris en matière de conditionnement afin de réduire le volume total des produits transportés. Les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels sont aussi en cause. Au niveau du groupe, des solutions ont été concrètement envisagées à court terme comme la création d'un restaurant d'entreprise sur l'un des sites...

La méthode Bilan Carbone®

La méthode Bilan Carbone® élaborée en 2001 par l'ADEME avec le bureau d'études Manicore permet de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (directes ou induites : personnes, objets, matières premières, énergie...) engendrées par l'activité étudiée, de comparer leur évolution d'une année à l'autre et d'évaluer le potentiel des actions de réduction.

L'ADEME diffuse cette méthode à travers une formation spécifique mise en place à l'intention des intervenants d'une centaine de bureaux d'études.

Calculer les émissions de gaz à effet de serre permet aux entreprises ayant un système de management environnemental d'y inclure un objectif de réduction. Celles soumises à la directive « permis » relative au système d'échange de quotas de CO₂ peuvent extraire les émissions correspondant à leur périmètre. Dans tous les cas, ces chiffres peuvent servir à une communication sur les engagements pris.

Perspectives...

A l'heure actuelle, environ cent Bilans Carbone® ont été réalisés ou sont en cours. L'ADEME travaille actuellement à l'élaboration d'un Bilan Carbone® destiné aux collectivités locales. La Ville de Chalon sur Saône également présente à Aïchi dans le pavillon de la France est pressentie pour expérimenter ce nouvel outil.

ZOOM SUR :

Le marché européen des quotas d'émission

Le 16 février 2005 est entré en vigueur le protocole de Kyoto, lequel conduira l'Union européenne à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % en moyenne entre 2008 et 2012 par rapport aux niveaux de 1990.

Dans le cadre de la directive européenne du 13-10-03 un système d'échange de permis d'émissions de gaz à effet de serre a été mis en place en janvier 2005. Les premières transactions ont d'ores et déjà démarrés.

En France, quelque 1 500 installations du secteur industriel et de production d'énergie se sont ainsi vues fixer un objectif de réduction de leurs émissions et attribuer un quota correspondant de permis d'émissions. Elles sont incitées à réduire leurs émissions à travers un marché qui donne une valeur économique à chaque tonne non émise.

Même si ce marché concerne actuellement un nombre limité d'entreprises, il est précurseur par la prise en compte des conséquences des activités économiques sur le changement climatique.

La Ville de Chalon sur Saône relève le défi de Kyoto

La présence sur une des îles du pavillon français de Chalon sur Saône, ville du centre-est de la France, récompense **l'implication de cette ville dans la lutte internationale de lutte contre le changement climatique**. En effet, Chalon sur Saône s'est distinguée en acceptant de relever le défi de Kyoto lancé par la Commission européenne : montrer qu'il est possible pour un territoire de remplir, voire de dépasser les engagements de la France et de l'union européenne dans le cadre du protocole de Kyoto en réduisant **sur 3 ans au lieu de 10** ses émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre cet objectif avant le 31 août 2005, la ville s'est associée au WWF-France, à l'ADEME, ainsi qu'à la maison de l'environnement (association chalonnaise regroupant des entreprises locales) dans le cadre du programme PRIVILEGES (Projet d'initiatives des villes pour la réduction des gaz à effet de serre) soutenu et financé à 50% par l'Union européenne.

Le défi est en passe d'être relevé grâce à la complémentarité des quatre partenaires mais aussi à la structuration du programme en trois volets :

- La mise en place d'un plan éco industriel destiné à réduire les flux dans les entreprises locales,
- La mise en œuvre et l'évaluation d'un plan municipal de réduction des émissions
- La sensibilisation de tous les acteurs locaux à la lutte contre le changement climatique

L'ADEME partenaire du programme PRIVILEGES

Depuis le lancement du projet en 2002, la contribution de l'ADEME a beaucoup évolué. Impliquée initialement dans le plan éco industriel, la délégation régionale de l'Agence participe à la mise en œuvre des deux autres volets.

Sa contribution se traduit par des actions concrètes dont l'aide au montage et au financement de pré diagnostics énergétiques auprès de entreprises, l'apport d'expertise pour la réalisation d'un guide éco responsable, l'aide à la mise en place d'un tableau de suivi et d'évaluation des actions de réduction des émissions, l'aide à la construction de bâtiment de haute qualité environnementale ou encore l'aide à la construction d'une chaufferie bois sur réseau (4,2 MW)

La contribution financière de l'ADEME dans le programme s'élève à environ 800 k€ dont 600 k€ pour la chaufferie bois.

La délégation régionale de l'ADEME accompagne aussi les actions des partenaires ponctuels du programme comme le conseil général de Saône et Loire avec des opérations de diagnostics énergétiques dans les collèges et les gîtes.

ZOOM SUR :

Un projet de démonstration à faire connaître

Avec le programme PRIVILEGES, la volonté de la Commission européenne était de proposer des exemples de réussite afin d'inciter d'autres collectivités ou entreprises à s'engager dans un tel programme.

Les principaux partenaires du programme étaient tenus de mettre en place un réseau d'échanges d'expériences. Celui-ci s'est matérialisé par la conception et l'alimentation d'un site Internet www.programme-privileges.org mais aussi par l'organisation d'un colloque fin 2003 afin de présenter les expérience innovantes à plus de 150 participants.

L'Usine Toyota à ONNAING (près de Valenciennes 59) part en campagne contre le gaspi !

L'île du réel consacrée à l'usine Toyota de Valenciennes, au nord de la France, vient illustrer les politiques conjointes de développement durable d'un territoire et d'une entreprise. Au début des années 90, se sont conjuguées les ambitions du Valenciennois et TMMF Valenciennes (Toyota Motor Manufacturing France) : re-dynamiser l'économie locale d'une ville frappée par la crise par l'implantation d'une industrie performante et respectueuse de l'environnement.

L'ouverture de l'usine de Toyota s'est accompagnée d'une politique d'insertion - avec l'embauche massive de demandeurs d'emplois ou d'étudiants (45% de l'effectif total)- et d'une politique environnementale volontaire visant 2 objectifs : « zéro déchet/zéro rejet » et l'optimisation aux différents stades de la production des consommations d'eau et d'énergie.

Une sensibilisation du personnel pour réduire davantage la facture énergétique

Pour aller plus loin encore l'usine a décidé début 2005 de lancer sa première campagne de sensibilisation du personnel aux économies d'énergie et à la lutte contre le changement climatique. Dans ce but, elle s'est associée à la campagne de mobilisation de l'ADEME « Faisons vite, ça chauffe ».

Consciente de l'impact des gestes quotidiens au bureau ou à la maison sur les émissions de gaz à effet de serre, les dirigeants de l'usine ont souhaité mener des opérations de sensibilisation sur les économies d'énergie auprès de leurs 3200 salariés. L'ensemble des salariés est invité à mettre en place un plan d'action visant à éliminer toute consommation d'énergie inutile constatée à son poste de travail. Les postes visés prioritairement : les lumières et appareils électriques allumés inutilement, les fuites d'air comprimé et la température ambiante des locaux pour réduire les dépenses de chauffage. Chaque salarié est invité aussi à proposer des pistes d'amélioration des dérives constatées. Pour bien informer et sensibiliser les salariés, l'équipe projet de Toyota s'appuie sur la délégation régionale Nord-Pas de Calais et construit sa campagne de communication.

Ainsi au cours du mois de janvier 2005, un conseiller info énergie formé par l'ADEME vient informer les salariés sur les gestes importants à adopter et leur prodiguer des conseils personnalisés. Un premier bilan de cette opération sera diffusé à l'occasion de la signature de la charte du Club Planète gagnante par Toyota au mois de juin.

Pendant toute cette campagne de mobilisation, l'ADEME met son expertise et l'ensemble de ses outils d'information à disposition de l'Usine Toyota et de ses salariés. Parmi ses outils, on peut citer les différents guides sur l'usage de l'énergie dans l'habitat, les conseils sur les déplacements, des panneaux de sensibilisation mais aussi la réglette CLIMAcT conçue à l'occasion de la campagne « Faisons vite » et qui permet à chacun d'évaluer l'impact de ses gestes quotidiens sur les émissions de gaz à effet de serre.

Le développement durable à l'international

Enjeux et actions de l'ADEME

Croissance urbaine galopante, environnement et maîtrise de l'énergie

Dans les pays en développement (PED), si les tendances se confirment, **d'ici à 2007, plus de la moitié de la population mondiale habitera en ville** pour la première fois dans l'histoire de l'humanité. D'ici à 2015, 22 villes dans le monde dépasseront la barre des 10 millions d'habitants. Le développement des mégapoles du Sud (Amérique latine, Asie et Afrique) s'accélèrent avec une croissance de +2,4 % par an contre 0,4 % dans les pays industrialisés.

Tout comme en zone rurale, les populations migrantes pâtissent de l'absence d'accès à des formes modernes d'énergie en se concentrant la plupart du temps dans des zones périurbaines dépourvues d'infrastructures. Ce problème concerne près de 2 Milliards d'individus et est une des causes du sous-développement rural et périurbain.

En zone urbaine, au niveau mondial, les activités humaines sont responsables de 80% des émissions mondiales de CO₂. et on observe aussi une croissance forte de la production de déchets solides. Or, dans les pays en développement les politiques mises en œuvre pour répondre aux besoins en déplacements, en approvisionnement énergétique ou en gestion des déchets intègrent insuffisamment les incidences environnementales qu'elles génèrent ; ce qui nuit au développement de conditions sanitaires viables à long terme.

Les interventions de l'ADEME à l'international

L'état des lieux dressé au cours du sommet du développement durable de Johannesburg en 2002 motive les actions que l'Agence conduit à l'international. Elles se déclinent en deux axes : l'amélioration de l'efficacité énergétique (bâtiment, transports) et de la gestion des déchets dans les zones urbaines, et l'accès à des formes modernes d'énergie dans les zones périurbaines et rurales.

L'ADEME apporte une assistance institutionnelle à la mise en œuvre des politiques d'efficacité énergétique et environnementales. Elle contribue à renforcer les compétences locales en aidant au développement d'outils de formation dans les pays en développement. Elle participe à la réalisation de programmes pilotes en matière de gestion des déchets, d'environnement urbain et d'énergie pour le développement rural. La direction de l'action internationale mobilise aussi les financements nécessaires à l'accomplissement des projets auprès des bailleurs de fonds internationaux.

ZOOM SUR :

Les enjeux du sommet de Johannesburg

La plupart des pays en développement sont aujourd'hui confrontés à un triple défi démographique, économique et social qui relève de la mise en œuvre de stratégies de développement durable à l'échelle planétaire. De leur côté, les pays développés doivent réaliser des efforts importants pour réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement tandis que les pays en développement doivent inscrire leur croissance dans une perspective de durabilité.

Le sommet du développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002 a permis de préciser les quatre objectifs de développement durable qu'il est important de privilégier au niveau international : rechercher un développement économique en valorisant les atouts régionaux, rattraper les retards sociaux en réalisant les objectifs du millénaire, modifier les modes de production et de consommation non viables, et gérer les ressources en stoppant la dégradation irréversible des biens publics.

Les projets d'amélioration de l'environnement urbain

Dans les pays émergents comme la Chine, la demande d'amélioration du confort se conjugue à une croissance urbaine galopante entraînant une forte augmentation des consommations énergétiques et donc des émissions de gaz à effet de serre.

Le programme d'efficacité énergétique des bâtiments en Chine

La Chine est le premier constructeur de bâtiment au monde avec un rythme de construction d'un milliard de m² par an qui devrait rester constant pendant les 15 prochaines années. Ce constat a motivé le lancement en 1999 d'un **programme d'efficacité énergétique dans la construction par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial** avec l'appui du ministère de l'Ecologie et du développement durable, du ministère de l'Economie, des finances et de l'Industrie et du ministère des Affaires étrangères. **Piloté par l'ADEME**, il a déjà permis d'obtenir des résultats significatifs : **800 000 m² de logements sociaux** à Harbin, Shenyang et Pékin **avec 50% d'économie réalisée et 44 000 tonnes de CO₂ évitées** par an pour un surcoût à la construction de 7%.

Des programmes similaires sont menés au Liban ainsi qu'en Afghanistan.

Dans ce pays, le lancement d'un programme d'amélioration des performances thermiques d'écoles et de centres de soins est prévu en 2005. Il vise **une réduction de 70% des consommations d'énergie** pour le chauffage dans une centaine de bâtiments, évitant notamment que certaines écoles en région froide ne restent fermées pendant plus de 6 mois par an, faute de chauffage suffisant.

Les transports responsables de 30% des émissions mondiales de gaz à effet de serre

La croissance urbaine conjuguée au développement économique entraîne des besoins de mobilité de plus en plus importants et une motorisation croissante. Dans les grandes villes d'Asie, la qualité de l'environnement urbain est étroitement liée à l'organisation des transports.

Ainsi, au **Vietnam**, à Ho Chi Min Ville, l'ADEME pilote le projet Energie Transport Pollution Atmosphérique qui a conduit la municipalité à redonner la priorité au développement des transports publics en renforçant sa capacité de gestion et de coordination, en développant le ramassage scolaire, en modifiant ses tarifs et en proposant un système de carte hebdomadaire de transports. **A Mexico**, l'ADEME participe aussi au développement d'une flotte de bus utilisant le gaz naturel, ce qui permet une économie de 4100 tonnes par an de gaz à effet de serre, soit **une réduction de 15% du CO₂ par rapport à l'essence**.

Le problème de la gestion des déchets

La production massive de déchets est un des problèmes environnementaux majeurs auquel tous les pays se trouvent confrontés. **Pour les pays en développement**, la gestion des déchets est déficiente en raison d'une véritable **difficulté à trouver des solutions de traitement adaptées aux spécificités locales**. L'ADEME participe à des programmes de gestion des déchets et de réduction des pollutions urbaines. Elle prépare notamment des protocoles de gestion des différentes technologies de traitement pour les pays en développement. Dans le cadre d'un programme de recherche franco-chinois, l'ADEME œuvre **en Chine, en Corée et en Thaïlande** à un projet d'expertise sur les centres de stockage, le compostage et les usines d'incinération. L'objectif de ce projet est de dresser un bilan précis de la situation et de proposer des voies d'amélioration.

L'énergie rurale pour le développement local

En zone rurale, l'accès des populations aux services énergétiques modernes est une des conditions pour atteindre les objectifs du millénaire. A l'heure actuelle, près de 2 milliards d'individus en sont privés (en incluant les zones périurbaines).

Avec EDF, l'Agence a développé des concepts d'organisation comme celui **des sociétés de services énergétiques décentralisées** qui sont basés sur la réponse à la demande, et sur une offre technico-économique fiable. Elles font maintenant leur preuve au Maroc, en Afrique sub-saharienne ou en Afrique du Sud. Associant partenaires publics et privés, ces projets appuyés par l'ADEME commencent à passer de l'échelle de projets isolés à celle de programmes nationaux. On peut estimer que les programmes visant l'accès à l'énergie en milieu rural et soutenus par l'agence avec ses partenaires (EDF, FONDEM et GERES) bénéficieront **à près d'un million de personnes en Afrique** dans les années à venir.

L'Agence a soutenu, aux côtés du PNUD, le volet « maîtrise de l'énergie » du programme de **plateformes multifonctionnelles**, installées majoritairement au Mali, ainsi qu'au Burkina, au Ghana, en Guinée et au Sénégal. Ce programme permet, d'une part, par la mécanisation des tâches, d'améliorer les conditions de vie des femmes et d'accroître leur revenu avec le développement d'activités nouvelles et, d'autre part, de favoriser des micros entreprises énergétiques ainsi que l'utilisation de biocarburants. Sur un objectif de **10 000 plateformes d'ici 2010** visé par le PNUD, 600 sont aujourd'hui installées.

En partenariat avec la **Fondation Nicolas Hulot et EDF**, l'ADEME a contribué à créer **des Aires du patrimoine** au Sénégal. Ces aires ont vocation à conjuguer la conservation du patrimoine naturel et le développement économique par exemple en labellisant les productions agricoles du terroir ou en valorisant l'artisanat local. Cette démarche reconnue par l'union internationale pour la conservation de la Nature permet de renforcer l'accès des populations rurales à l'énergie et biens essentiels.